

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JUILLET 2011 - N° 40

L'an deux mil onze le vingt-et-un du mois de juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 12 juillet 2011, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Étaient présents :

Bruno DAUNOIS - Régine GALISSON - Michel BARAT, Adjoint
Florian MALZIS - Daniel PELTIER - Gérard DUMONT - Dominique PIVRON - Stéphane SOUCHARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Philippe LERAY - Odile LANDREAU, Adjoint
Philippe GUICHARD - Dominique MANCEAU - Muriel CARETTE - Gaëlle CHOTARD - Cristian DUMA, Conseillers municipaux

Les conseillers dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant
Odile LANDREAU
Muriel CARETTE

Nom du mandataire
Régine GALISSON
Christian COUVERCELLE

Le Conseil municipal a désigné Daniel PELTIER, Conseiller, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 25 juillet 2011.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2011 qui est approuvé à l'unanimité. Il annonce ensuite l'ordre du jour auquel il souhaite ajouter deux délibérations : une relative aux travaux d'éclairage public – programme 2011 avec le SIEML et une suivante concernant la dénomination d'une voie communale. Le Conseil municipal accepte ces ajouts.

I. URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention relative à une proposition de partenariat pour l'étude de l'appareil commercial avec la CCI et AUTORISE M. Le Maire à la signer.

II. AFFAIRES FONCIÈRES

1) Convention avec l'exploitant agricole M. MARCQUET – parcelles des Dimetières

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la convention d'occupation précaire dans tous ses termes, concernant les parcelles cadastrées ZI 150 et ZI 144.

2) Convention avec l'exploitant agricole M. MARCQUET – parcelle des Vignaiseries

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la convention d'occupation précaire dans tous ses termes, concernant la parcelle cadastrée ZB 16.

3) Convention avec l'exploitant agricole M. GRIGNON – parcelles de la Pelleterie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la convention d'occupation précaire a effet rétroactif, dans tous ses termes, concernant les parcelles cadastrées AC 36 et AC 135.

III. AFFAIRES SPORTIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le montant de la location du terrain de football et des bâtiments annexes du complexe de la Pelleterie qui est fixé à 120 € par occupation par le Football Club Pellouailles-Corzé, pour la saison 2011/2012, **ADOpte** la convention entre les communes du Plessis-Grammoire et Pellouailles-les-Vignes, dans tous ses termes et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

IV. PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ouverture de deux postes d'adjoints d'animation saisonniers contractuels,
- **DECIDE** la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine contractuel pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à un besoin occasionnel,
- **ACCEPTE** l'ouverture des deux postes d'adjoints d'animation 1^{ère} classe, et par conséquent
- **ACCEPTE** la fermeture de deux postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

V. VOIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention passée entre les communes du Plessis-Grammoire et Brain/L'Authion, relative à un groupement de commande pour des travaux de revêtement de chaussée sur la VC 2 et **AUTORISE** M. Le Maire à la signer.

VI. FINANCES

- 1) Ouverture budget annexe « ZA La Petite Boîtière - 3^{ème} phase »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture d'un budget annexe pour la ZA La Petite Boîtière - 3^{ème} phase » et **VOTE** les crédits énoncés.

- 2) Factures investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les différentes acquisitions de matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature.

VII. INFRASTRUCTURES

Travaux d'éclairage public avec le SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de participer financièrement aux travaux suivants :

- Pose d'un luminaire supplémentaire au giratoire rues Toussaint Hodée et du Logis Notre Dame, pour une participation d'un montant de 1 897,67 € HT sur un montant total de 2 097,67 € HT,
- Travaux d'extension souterraine d'éclairage public square de la Bimbière, pour une participation d'un montant de 6 657,68 € HT sur un montant total de 6 857,68 € HT,
- Travaux d'éclairage public, remplacement de 17 lanternes et d'une horloge, pour une participation d'un montant de 7 623,85 € HT sur un montant total de 13 579,85 € HT.

VIII. URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'affecter le nom d'**Impasse du Chêne Vert** (chemin sans issue débouchant sur la rue du Chêne Vert) à une voie communale desservant deux habitations et **ADOpte** la numérotation définie.

IX. INTERCOMMUNALITÉ

M. le Maire présente aux membres du Conseil le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le Conseil municipal **APPROUVE ce rapport à l'unanimité**.

X. QUESTIONS DIVERSES

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. le Maire porte à la connaissance des élus neuf déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- M. et Mme PUYGRENIER Philippe, 12 bis, Chemin des Dimetières à M. SAULNIER Anthony pour une maison de 126 m² habitable sur un terrain de 1000 m², cadastré ZI 235,
- Mme DELALANDE Josèphe, 9, rue du Sabotier, à LOTI MAINE ANJOU, pour une maison de 58 m² habitable sur une parcelle de 694 m², cadastrée AD 139,
- M. et Mme MARINI Cédric, 5, rue St Gilles, à M. LE GAL Fabien pour une maison de 155 m² habitable sur une parcelle de 610 m², cadastrée AB 252,
- SCI LES ROSES, 6, rue des Meuniers, à M. et Mme GASTINEAU Alain pour un bâtiment de 353 m² sur une parcelle de 407 m², cadastrée AB 346,
- SARL BRYCE, 1 rue des Meuniers, à M. RAYER Benoît et Mlle PETIT Jessica pour une maison de 90 m² habitable sur une parcelle de 450 m², cadastrée AB 318p,
- M. BARRE Jean-Claude, Allée du Chêne Vert, à M. POIRIER Didier pour un terrain nu de 273 m², cadastré AA 206,
- M. BARRE Jean-Claude, Allée du Chêne Vert, à M. METAIS Kevin et Mlle BELLANGER Jordane pour un terrain nu de 296 m², cadastré AA 207,
- M. et Mme VANNEUVILLE Pierre, 14, rue des Meuniers, à M. COEUDEVEZ Thomas et Mlle CHEVROLLIER Stéphanie pour un terrain nu de 501 m² cadastré AB 350,
- M. GUERMOND Jean-François et Mlle REGRETTIER Béatrice, 8, rue de la Pelleterie, à M. POGGI Benjamin et Mlle CHARBONNEAU Morgane pour une maison de 89 m² habitable sur une parcelle de 341 m² cadastrée AC 86.

Le Conseil municipal DÉCIDE de ne pas préempter.

2) Arrêtés pris par délégation

- **AR n° 2011-04 du 18/05/11** : convention pour la réalisation de l'inventaire des voies communales et des chemins ruraux de la commune avec Jacques CARRÉ, géomètre,
- **AR n° 2011-05 du 17/06/11** : SMACL - avenant lot n° 2 responsabilité civile - révision de la cotisation,
- **AR n° 2011-06 du 20/06/11** : modification arrêté de régie « Manifestations culturelles et enfance-jeunesse »,
- **AR n° 2011-07 du 20/06/11** : régie bibliothèque,
- **AR n° 2011-08 du 07/07/11** : contrat pour machine à affranchir avec Pitney Bowes, à compter de décembre 2011, pour 5 ans,
- **AR n° 2011-09 du 05/07/11** : contrat maintenance assistance avec la société CIEL,
- **AR n° 2011-10 du 08/07/11** : convention pour la réalisation du PAVE de la commune avec Jacques CARRÉ, géomètre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 22 septembre 2011 à 20 h 30.